



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANTER-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°16-4-19

**Culture**

-----  
Musée de la Résistance  
-----

Conventionnement City Pass  
Lille Métropole

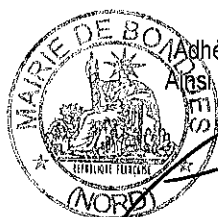
Rapport de M. Pierre ZIMMERMANN,  
Adjoint délégué à la Culture

Dans le cadre du tourisme de réseau, le Musée de la Résistance figure depuis quelques années dans le livret City Pass de l'Office de Tourisme de Lille. Ce livret permet aux touristes en séjour dans la métropole de bénéficier d'un tarif forfaitaire pour la découverte des sites partenaires. Cette présence dans le City Pass donne au Musée de la Résistance une meilleure visibilité et permet de lui accorder une place parmi les partenaires privilégiés de l'Office de Tourisme de Lille.

En retour, le Musée doit s'engager à accorder aux titulaires du City Pass souscrit par l'intermédiaire de l'office de tourisme un tarif préférentiel. Dans l'éventualité où il recevrait en dépôt du matériel dédié à la validation des pass, il doit s'engager par Convention avec la MEL à assurer le bon fonctionnement et la préservation de ce matériel.

Nous proposons donc à la signature la Convention de partenariat pour l'année 2017, ainsi que la Convention régissant le dépôt de matériel pour la période 2017-2020, et vous proposons de voter l'application du tarif réduit (soit 4,50€ par entrée) pour chaque pass remis au Musée.

Travaux préparatoires  
CA du 22 novembre 2016  
CG du 30 novembre 2016



Le Conseil  
A adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibère en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire